

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 13/2018
25 mai 2018

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de Groep Van Osch par A&M Invest

L'Auditorat de l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 24 mai 2018 l'acquisition de Groep Van Osch B.V.B.A. par Automotive & Mobility Invest (A&M Invest) N.V.

L'opération a été notifiée le 9 mai 2018 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Le groupe Van Osch est actif dans le secteur automobile et effectue de l'achat et vente de voitures ainsi que l'entretien et la réparation des marques BMW et BMW Mini.

Le groupe A&M Invest N.V. est actif dans le secteur automobile et effectue de l'achat et vente de voitures et de véhicules utilitaires légers ainsi que l'entretien et la réparation des marques Audi, Volkswagen, Skoda et SEAT.

La concentration concerne la vente de voitures neuves et d'occasion.

Dans sa décision du 24 mai 2018, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Véronique Thirion
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 93 53
Courriel : veronique.thirion@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).